

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile de
France

IDF-2019-03-28-011

Décision portant subdélégation de pouvoirs pour le site de
l'IFA Chauvin

SUBDÉLÉGATION DE POUVOIRS IFA ADOLPHE CHAUVIN - OSNY

Vu la délégation de pouvoirs, ci-annexée, accordée par Monsieur Stéphane FRATACCI, Directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France (CCIR),

Je soussigné, M. Bruno CAVEDONI Directeur de l'IFA Adolphe Chauvin, donne dans les mêmes termes subdélégation de pouvoirs à Madame Danielle MAMOU, en qualité de Responsable pédagogique de la filière vente/commerce à l'IFA Chauvin qui l'accepte, à l'effet d'assurer pendant mes absences de la Région Ile-de-France et d'éventuels congés, la sécurité et la sûreté des personnes et des biens de l'IFA Adolphe Chauvin, 22 rue des Beaux Soleils – OSNY (95520).

Le subdélégué déclare avoir une parfaite connaissance des droits et obligations qui résultent de la délégation de pouvoirs susvisée, consentie par M. Stéphane FRATACCI, Directeur général de la CCIR, et qui lui sont transférés à compter de ce jour dans les domaines ci-dessus précisés.

Fait à Paris, le 28 mars 2019

Le Primo-Délégué

signé

M. Stéphane FRATACCI

Diffusion : bénéficiaires - www.cci-paris-idf.fr - recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France